

Groupe de travail « direction et fonctionnement de l'école » :

le SNUipp-FSU 06 vous rend compte

Séance du vendredi 8 novembre 2013

La séance de reprise des travaux du GT direction d'école a été de loin la plus constructive depuis longtemps. Rappelons que l'an dernier, le SNUipp-FSU 06 avait été à l'origine d'un coup de semonce unitaire ([lire ici](#)) exigeant que le GT réponde aux problématiques de terrain des collègues directeurs/trices. Suite à la rencontre avec le DASEN en fin d'année, un certain nombre d'engagements avaient été pris.... Le SNUipp-FSU s'était engagé quant à lui à exercer toute la vigilance nécessaire pour que ces engagements soient suivis des faits.

En cette rentrée 2013, le SNUipp-FSU 06 prenait l'initiative d'entraîner ses partenaires dans une nouvelle interpellation unitaire du DASEN. Celle-ci n'étant pas reprise par les autres organisations, le SNUipp-FSU 06 prenait seul ses responsabilités et adressait son agenda revendicatif ([lire ici](#)).

C'est donc avec à notre plus grande satisfaction que M. Coppin, IEN chargé d'animer le GT, reprenait l'essentiel de nos revendications pour construire l'ordre du jour de la séance de travail inaugurale 2013/2014.

En déclaration liminaire, le SNUipp-FSU présentait les résultats de son enquête nationale publiés à la veille des vacances de Toussaint ([lire ici](#)) et alors que s'ouvrent des négociations tant attendues avec le ministère ([lire ici](#) les propositions du ministère et l'analyse du SNUipp-FSU).

Nous avons rappelé que si les urgences en termes d'extension du temps de décharge, revalorisation salariale, aide administrative qualifiée et pérenne pour tous dépendait exclusivement du ministère et de moyens budgétaires arbitrés par le gouvernement, d'autres priorités comme le nécessaire « choc de simplification » administratif, une formation initiale et continue de qualité pouvaient tout à fait trouver des réponses dans le cadre départemental. Pour les élus SNUipp-FSU 06, c'est la raison d'être du GT que de proposer des solutions concrètes aux problématiques quotidiennes de la surcharge.

Chacun des points inscrits à notre agenda revendicatif a fait l'objet d'une discussion détaillée. Pour un certain nombre d'entre eux, des « sous-groupes de travail » sont programmés. Nous accueillons favorablement ce nouveau fonctionnement. La programmation de séances de travail spécifiques suffisamment longues devrait permettre d'aboutir concrètement. Elle permet aux délégations élues de fournir un travail de propositions en liaison avec la profession. Les élus SNUipp-FSU s'engageront sans retenue dans ce processus pour faire avancer les dossiers au mieux des intérêts des collègues.

Production d'un document de synthèse sur les responsabilités de la direction d'école, en particulier concernant les temps scolaires déconcentrés et la coordination APC/TAP

Notre détermination paie enfin ! L'administration accédant enfin à cette revendication. Le document de synthèse pourrait prendre la forme d'un tableau simplifié précisant les responsabilités des collègues en charge de l'organisation des temps scolaires déconcentrés et rappelant les textes officiels de référence.

Un groupe de travail est programmé le mardi 14 janvier 2014. Le SNUipp-FSU 06 exercera toute la vigilance nécessaire pour que l'outil proposé soit une aide réelle à l'exercice quotidien de la direction.

Actualisation et diffusion renouvelée de la note de juin 2011, informant les collègues de droits parfois méconnus

Accord de l'administration. Concernant le droit à tuiage, les élus SNUipp-FSU 06 ont demandé deux aménagements : extension de la période de tuiage sur les quatre dernières semaines pour éviter le « bouchon » de fin d'année qui ne permettait pas toujours aux collègues de bénéficier de ce droit préalable à la prise de poste et l'octroi du bénéfice des deux jours d'absence également pour le collègue qui quitte le poste (afin de lui épargner de « consommer » sa décharge éventuelle au passage de témoin). Le GT a prévu de proposer un « guide » qui proposerait une sorte de canevas des rencontres entre collègues dans le cadre du tuiage : y seraient consignés les points essentiels à aborder pour une transition réussie.

Pour cet axe de travail (hors guide), il est prévu un échange de propositions écrites avec l'administration sans nouveau de groupe de travail. L'actualisation des droits sera soumise à validation du DASEN avant diffusion.

Extension forfaitaire du temps de décharge, prise sur le volume des 108 h pour réduire la surcharge administrative, en particulier du point de vue de la mise en œuvre de l'application AFFELNET

Le SNUipp-FSU a rappelé que le développement de nouvelles tâches (GEVA-SCO et surtout AFFELNET qui ne peut être réduite à une simple numérisation de procédures anciennes) s'était mis en place sans contrepartie en temps. Pourtant des ressources sont disponibles, en particulier les heures dues au titre des APC (dont les décharges sont paradoxalement plus réduites à mesure que la décharge de direction l'est aussi voire n'existe pas, ce qui constitue une « double peine » pour les directeurs/trices des petites écoles).

Le SNUipp-FSU 06 a donc réitéré sa demande d'exonération des heures d'APC (déjà présentée en CAPD). Sur ce dossier, difficile pour le DASEN de produire des instructions contraires aux textes réglementaires nationaux, mais comme pour l'AP, des consignes de bienveillance prévalent... Le SNUipp-FSU 06 invite donc les directeurs/trices du département à se saisir de cette prise en compte de leur difficulté : il appelle sans détour les collègues à consacrer le volume horaire extrait des APC qu'ils estiment nécessaire à la réalisation des tâches liées à la direction d'école. Le SNUipp-FSU 06 mettra tout son poids dans la balance en soutien des collègues qui subiraient pression et caporalisme de la part de leur supérieur hiérarchique.

[*Dernière minute* : les propositions du ministère dans le cadre des chantiers métiers vont dans le sens d'une dispense d'APC pour les directeurs/trices d'écoles à 4 classes et plus ; cette proposition, pour l'instant très incomplète et insatisfaisante en l'état et que le SNUipp-FSU s'emploiera à faire évoluer, peut cependant constituer un point d'appui pour anticiper dès à présent un droit à venir]

Abandon du Tableau de Bord des Ecoles (TBE), outil que les nouvelles dispositions ministérielles concernant les évaluations nationales et le LPC rendent caduque ; mise au point d'outils numériques soulageant la charge de travail ; audit départemental sur l'équipement informatique des directions d'école

De l'aveu même de l'administration, le TBE est un outil peu utilisé... Pour nous, il s'agit de repartir de l'objectif initial et de lui donner une déclinaison concrète : proposer un outil de pilotage pédagogique

de l'école qui simplifie les tâches de la direction d'école, évite les effets de redondance (multiplication des sollicitations des mêmes données par l'IEN et le DASEN, sous des formes différentes). Cet outil doit permettre d'extraire une remontée des données sollicitées par le ministère et la DASEN sans saisie supplémentaire occasionnant une réitération dépourvue de sens et systématiquement chronophage.

Par ailleurs, l'administration accède favorablement à notre demande d'audit départemental de l'équipement informatique des directions d'école. La question de la production d'un véritable cahier des charges adressé aux municipalités reste en suspens. Il s'agit au moins dans un premier temps de fournir un ensemble de recommandations qui pourrait constituer un point d'appui pour les collègues afin d'exiger de leur municipalité un équipement à la hauteur de leurs besoins. Un questionnaire succinct devrait être élaboré avant diffusion départementale.

Afin de travailler à ces deux questions conjointes, un groupe de travail spécifique avec les services informatiques du rectorat, est programmé le lundi 17 février 2014.

Mise en œuvre dans les circonscriptions de l'offre de formation continue inscrite au PAF

Sur le dossier de la formation initiale, les avancées se précisent : l'extension de la formation avant la prise de poste à deux semaines au lieu d'une seule a pu se concrétiser en juin 2013. L'objectif reste d'aller vers trois semaines (durée préconisée par les textes). Suite à nos interpellations antérieures, l'administration souhaite accorder la priorité aux missions pédagogiques et à l'animation de l'équipe dans les contenus de la formation. Le SNUipp-FSU 06 ira à la rencontre des collègues en formation lors des sessions de janvier pour recueillir leur appréciation des modules de formation proposés.

Concernant la formation continue, nous avons rappelé le bilan établi l'an dernier qui démontrait qu'à l'exception notable d'une seule circonscription, aucun collègue directeur/trice n'avait pu bénéficier d'animation pédagogique spécifiquement consacrée aux missions de la direction d'école comme le prévoit pourtant le PAF (3 séances prévues pour tous les directeurs/trices du département). Nous avons évidemment rappelé que les séances de présentation de l'application AFFELNET dans des circonstances souvent inadaptées (présentation théorique sans prise en mains de l'outil en ligne) ne pouvaient en aucun cas être considérées comme relevant de l'animation pédagogique.

Il convient donc de redéployer concrètement l'offre de formation continue consacrée au champ d'actions de la direction d'école. Des questions d'échelle sont à l'étude : l'offre doit-elle être proposée au niveau des circonscriptions, de regroupements de circonscriptions, des bassins (6 dans le département), du département ? Le SNUipp-FSU 06 a demandé que des formateurs soient associés à ce projet et pas seulement les IEN.

Un groupe de travail consacré à la formation continue et à la rédaction du guide tuilage est programmé le mardi 28 janvier. Le SNUipp-FSU 06 y apportera un corpus de propositions, après avoir sollicité les collègues.

Déploiement équitable de l'aide administrative à la direction d'école et étude de situations particulières ; Assemblage de postes proposés au mouvement en vue de stabiliser les décharges de direction ; étude des décharges impactées à la baisse par des mesures de carte scolaire

Les élus du SNUipp-FSU ont rappelé leurs revendications concernant ces trois points :

+ distribution critériée et en transparence, dans le cadre paritaire, de l'aide administrative ; inversion chronologique de la phase de « mutualisation » opérée par les IEN (aboutissant à des distorsions par rapport aux critères initiaux et rompant l'équité départementale) à placer en amont et non pas en aval d'un groupe de travail paritaire ;

+ sorties des quotités de décharge de direction du dispositif TRS pour assembler des postes proposés au titre définitif ; ceci devrait permettre de stabiliser à la fois les relations entre directeurs/trices et collègues installés sur les décharges à plus long terme et les jours de décharge des directeurs/trices.

+ dans un contexte de dotation positive, le SNUipp-FSU demande que les décharges de direction impactées à la baisse par des mesures de carte scolaire bénéficient d'une bienveillance particulière permettant dans certains cas et eu égard aux spécificités des écoles concernées de maintenir, au moins de manière transitoire, la quotité de décharge avant MCS.

Ces revendications seront reprises lors des prochains Groupe de Travail Ecoles et Comité Technique Spécial Départemental dans le cadre des opérations annuelles sur la carte scolaire.

Aménagement des procédures liées à la mise en œuvre de GEVA-SCO première demande

La mise en œuvre de GEVA-SCO première demande expose particulièrement les directeurs/trices dans les opérations liées à la reconnaissance d'un handicap présumé de l'élève. Ces opérations sont délicates et chronophages. Elles peuvent créer des malentendus entre ERH et directeurs/trices. Pour les élus SNUipp-FSU 06, l'information et la formation nécessaires sont aujourd'hui insuffisantes.

Nous avons donc souhaité une rencontre avec l'IEN ASH pour évoquer cette problématique. Le principe est retenu et un rendez-vous devrait être proposé si possible en décembre.

